

VILLE DE SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Le Maire,
	En exerc.	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	
	33	25	7	7	1	
Date de la Séance <b>JEUDI 12 FEVRIER 2015 à 18 h 30'</b>						

Compte rendu succinct du  
CONSEIL MUNICIPAL

**PRESENTS** : Jean-Louis MILLET, Maire, Françoise ROBERT, Pascal BRULEY, Herminia ELINEAU, Jacques MUYARD, Hélène REVERT, Michel BONTEMPS, Michel DUFOUR, Catherine JOUBERT, Noël INVERNIZZI, Harry LAVANNE, Céline PALIERNE, René GRANDCLEMENT, Jean-Claude GALLASSO, Annie GHENO, Isabelle BILLARD, Pierre FAVRE, Francis LAHAUT, Christiane DARMEY, Alain MOURET, Guy COTTET-EMARD, Anne-Marie PERRIER-CORNET, Christiane GONZALEZ, Olivier BROCARD.

**EXCUSÉS** : Régis MARTIN (pouvoir à Françoise ROBERT), Philippe LUTIC (pouvoir à Jean-Louis MILLET), Sylvie VINCENT-GENOD (pouvoir à Harry LAVANNE jusqu'à 19h10), Chafia GRECARD (pouvoir à Pierre FAVRE), Claude VIDAL (pouvoir à Michel BONTEMPS), Jessica TARQUINIO (pouvoir à Céline PALIERNE), Sophie JOLY (pouvoir à Jacques MUYARD), Nadia LAHU (pouvoir à Francis LAHAUT).

**ABSENTE** : Catherine GOMES

-----oo0oo-----

Mesdames Catherine JOUBERT et Isabelle BILLARD sont élues secrétaires de séance.

*En préambule, Monsieur le Maire adresse de chaleureux remerciements au personnel communal du service du déneigement pour son efficacité lors du récent épisode neigeux. La commune a eu également recours au privé pour dégager les bordures de voirie et les trottoirs. L'OPH quant à lui a conduit une opération exemplaire pour évacuer la neige sur le toit d'un bâtiment en centre-ville*

*Monsieur le Maire informe ensuite le conseil de la réunion de la commission des options générales et des finances (conseil privé) le lundi 9 mars à 18h. Le vote du budget sera soumis à l'assemblée le jeudi 19 mars à 18h30.*

Avant d'aborder l'ordre du jour de la présente séance, Monsieur le Maire présente ses condoléances aux familles des personnes récemment disparues : Madame Mireille BERLOTTI, Monsieur Gaston ROHR (père de Jean-Paul Rohr), Monsieur Claude TOURNIER, Monsieur René BELLETO, Madame Liliane MICHAUD de Cinquétral, Madame Aline Henriette DUBIEF (qui a tenu la pâtisserie La Bonbonnière), Monsieur Pierre DELAVENNA personnalité bien connue, fort investie dans le club rugby, Monsieur Roger MUYARD, une autre figure du rugby, père de Jacques, adjoint au Maire, Monsieur Michel VUILLARD de Valfin, Monsieur Gilbert DECROUX, Monsieur Michel GRANDCLEMENT de Ranchette, Madame Solange POGGIALI (mère de René Poggiali), Monsieur Marcel MINIER (ancien responsable du bureau de Poste), Madame Jeannine PREMILLEUX (belle-mère d'une employée communale), Madame Paulette BERTRAND, Madame Georgette REY, Monsieur Yves BOUSALAH (tragiquement disparu dans un incendie), Monsieur Bernard VUILLERMOZ de Valfin, Monsieur Gaston SILVESTRI ancien du Maquis du Haut-Jura, Monsieur Robert PARNISARI, Monsieur Hervé BENOIT-GONIN.

## I – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2014 est adopté à l'unanimité et sans observation.

## II – AFFAIRES FINANCIÈRES

### a) Note préalable au Débat d'Orientation Budgétaire 2015 (DOB)

*Avant d'ouvrir le Débat d'Orientation Budgétaire, Monsieur le Maire présente au Conseil la nouvelle directrice des services financiers, Madame Laurence MATHIOT, auparavant employée à la Communauté de communes d'Arcade. Il lui passe la parole pour présenter les grandes orientations.*

*Madame MATHIOT rappelle que la réglementation prévoit ce débat, sans vote, sur les orientations générales du budget dans les deux mois précédant son examen par l'assemblée délibérante.*

*Elle introduit le débat en soulignant le contexte économique mondial encore incertain de ce début d'année même si une légère accélération de l'activité a été confirmée à l'été 2014. Toutefois, la croissance en zone euro est restée modeste. Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1 % pour 2015. La dette française atteint un niveau record en 2014 et la charge de remboursement des intérêts pèse sur les finances publiques et les dotations de l'Etat aux collectivités.*

### Résultats 2014 (chiffres provisoires sous réserve de conformité avec la comptabilité du receveur)

*L'analyse des finances de la commune fait apparaître une **capacité d'autofinancement** qui se dégrade malgré un encours de la dette relativement stable. En 2014, la ville a mobilisé 1 400 000 € d'emprunt contre 1 085 400 € en 2013, tandis qu'elle a remboursé 1 442 198,79 € de capital et 385 373,48 € d'intérêts. L'encours de la dette est ainsi relativement constant à 11 794 704,14€ à la fin 2014, contre 11 836 902,93 € fin 2013. Il représente 1 059 € par habitant contre 964 € par habitant pour la moyenne de la strate. La ligne de trésorerie de 600 000 €, mobilisée en octobre 2014, a été remboursée début février.*

**Les dépenses d'investissement** 2014 s'élèvent à 5 164 865,70 € (dont 1 442 198,79 € consacrés au remboursement de la dette), contre 4 466 841 € en 2013.

**Les recettes d'investissement** s'élèvent à 5 438 956,96 € contre 3 385 087,24 € en 2013. A noter la réalisation en 2014 d'une écriture de régulation pour 1 085 938,38 €, tant en dépenses qu'en recettes d'investissement, afin d'intégrer les frais d'études qui ne l'avaient pas été depuis 2009 aux comptes concernés. Cette opération devrait permettre de récupérer le FCTVA lié à ces opérations mais n'a aucune incidence sur le résultat d'investissement 2014.

**La section d'investissement** affiche donc en 2014 un résultat excédentaire de 274 091,26 €, ce qui réduit légèrement le déficit cumulé de cette section et le porte à 2 508 344,56 € (contre 2 782 435,82 € fin 2013). Les restes à réaliser, positifs de 1 116 272 €, ramènent le résultat à couvrir à 1 392 072,56 €.

**La section de fonctionnement** se solde par un résultat excédentaire de 1 570 841,10 € qui servira pour une large part à combler le déficit d'investissement (pour 1 392 072,56 €) ; le reliquat de 178 768,10 € sera reporté sur 2015.

Les dépenses et les recettes réelles par habitant sont plus élevées que la moyenne de la strate (notamment en raison d'une faible externalisation des services).

#### Budgets annexes

La réactualisation tarifaire de la surtaxe eau-assainissement effectuée courant septembre 2013 trouve son plein effet en 2014.

##### Budget Eau

L'augmentation des tarifs de 0,469 € à 0,80 € le m<sup>3</sup> génère un produit de 367 308,76 € pour 2014 contre 175 002,13 € en 2013. Pour 2014 les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 147 095,65 € et les recettes de fonctionnement à 372 633,76 € soit un résultat de 225 538,11 €. Malgré le réajustement des tarifs, le budget Eau présente toujours un déficit important en investissement (736 105,50 €) que l'autofinancement ne permettra de combler que très partiellement. Ce déficit ne pourra pas s'éponger à terme sans une augmentation progressive du prix de l'eau. D'autant plus que 390 000 € TTC de travaux sont prévus sur 2015, ainsi qu'un report de travaux de 54 609 €, soit un total à financer pour retrouver l'équilibre de 1 180 714,50 €.

##### Budget assainissement

Le passage de la surtaxe de 0,51 € à 0,18 € le m<sup>3</sup>, engendre une surtaxe de 198 582,21 € en 2014 contre 229 516,55 € en 2013. Pour l'exercice 2014 Les dépenses de fonctionnement se montent à 28 848 € et les recettes de fonctionnement à 604 543,49 € soit un excédent de fonctionnement de 575 695,49 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 165 161,70 € et les recettes d'investissement à 1 004 656,22 €, soit un déficit d'investissement de 160 505,48 €. Des travaux pour 2015 sont prévus à hauteur de 600 000 €, ainsi que des travaux reportés pour 234 490,31 €. Une revalorisation de la surtaxe d'assainissement doit donc être également envisagée, pour financer les 419 300 € de solde déficitaire avec les travaux 2015.

##### Budget régie d'électricité

Grâce à une bonne hydrologie en début d'année et à l'application stricte de la convention concernant le versement de la part variable de l'exploitant, le résultat de fonctionnement présente un excédent cumulé de 860 120 € contre 712 000 € pour l'année 2013. Ce résultat est à nuancer car le dernier trimestre de la partie fixe versée à ERDF se rapportant aux prestations 2014 n'a pas été facturé sur l'exercice passé. Ces éléments impacteront les dépenses de fonctionnement 2015. Il est proposé d'affecter 500 000 € de cet excédent à un versement au budget principal sur 2015 qui serait ainsi assuré et non pas dépendant des résultats d'exploitation de 2015. La sincérité du budget s'en trouve ainsi renforcée puisque si les recettes seront nécessairement une estimation, le reversement et la rémunération de l'exploitant n'en dépendront plus mais seront des valeurs résultant de l'exercice N-1. En investissement, le résultat 2014 est excédentaire de 161 821 €, avec la réalisation de travaux importants et la mise en place d'un emprunt de 750 000 €. Les travaux à inscrire au BP 2015, sont de 2 904 395 € HT et les reports de 965 572,83 € ; ils nécessiteront la mobilisation d'un emprunt d'au moins 3 000 000 €.

#### Les grandes orientations 2015

##### Baisse des dotations de l'État

Depuis 2011, les concours financiers de l'État ont été gelés en valeur. En 2014, 1,5 milliard a été ponctionné sur les dotations des collectivités. Auquel s'ajoutent, dans le cadre du programme national d'économies, 11 milliards de diminution des concours financiers pour les collectivités entre 2015 et 2017.

Cela porte l'effort des collectivités locales au redressement des déficits publics à 12,5 milliards d'euros sur 4 ans (2014 à 2017). Pour Saint-Claude, la baisse de DGF serait de :

	2014	2015	2016	2017
Perte annuelle par rapport à 2013 (rappel DGF 2013 : 2 539 338 €)	129 315 €	448 204 €	767 093 €	1 085 982 €

##### Fiscalité

La Municipalité s'est engagée à diminuer de 2 points le taux de taxe d'habitation, ce qui induit une diminution du taux de taxe foncière sur le non bâti d'autant (en % de diminution de taux) car les taux sont liés. L'impact de ces deux éléments est le suivant :

	Bases 2014	Taux 2014	Produit Attendu 2014	Bases 2015 2014 + 0,9%	Taux 2015	Produit Attendu 2015	Différence
Taxe d'habitation	8 964 242	17,35 %	1 555 295,99	9 044 920,18	15,35 %	1 388 395,25	-166 900,74
Taxe foncière	11 157 141	33,50 %	3 737 642,24	11 257 555,27	33,50 %	3 771 281,02	33 638,78
Taxe foncière/ non bâti	132 422	47,70 %	63 165,29	133 613,80	42,20 %	56 385,02	-6 780,27
Totaux			5 356 103,52			5 220 737,77	-140 042,23

Les projets d'investissements 2015 : aménagement de la place du 9 avril (150 000 €), matériel informatique (93 800 €), gros entretien des bâtiments communaux (214 300 €), travaux de voirie (574 000 € dont les communes rattachées), vidéo-protection (300 000 €), sécurisation du parking de la cité scolaire (170 000 €), mobilier urbain (122 000 €)... Le montant total des investissements atteint 3 763 477 € de nouveaux crédits et 345 228 € de reports.

Monsieur le Maire remercie Mme MATHIOT et se propose de synthétiser la présentation. La situation financière de la Ville est difficile et s'inscrit dans une fragilité durable. Constat confirmé par une analyse du Trésor Public portant sur les années 2011, 2012 et 2013, renforcée par les résultats 2014 et les projections 2015.

Les recettes sont en baisse et les charges en hausse. L'effet ciseau qui ressurgit de manière récurrente risque fort de s'installer dans la durée. L'encours de la dette est constant mais devient plus difficile à supporter compte tenu de la diminution des recettes. Concernant la baisse des recettes, la saignée opérée par le gouvernement sur les collectivités correspond à terme de trois ans à une amputation de 43 % de la Dotation de l'Etat sans qu'il soit aucunement prévu de revenir en 2018 au niveau initial.

Il nous manquera donc 448 000 € en 2015, 767 000 € en 2016 et 1 085 000 € en 2017. 2,3 M€ en trois ans c'est plus de la moitié d'un budget annuel d'investissement.

Concernant les recettes fiscales elles baissent de 0,4 % en 2015, car nous avons souhaité tenir notre engagement de baisser de 2 points la Taxe d'Habitation (TH). Cela fait un manque à gagner de 177 000 € compensé partiellement par la revalorisation des bases. Les finances de la ville sont fragiles mais celles des ménages le sont tout autant. Cette baisse se traduira par une diminution de la part communale de la TH de 11 % qui améliorera le pouvoir d'achat des familles, de toutes les familles. On ne peut pas toujours déplorer que les impôts sont élevés à Saint-Claude et ne rien faire. On peut toujours dire que ce n'est pas le bon moment mais j'entends d'ici les mêmes nous critiquer si nous n'avons pas tenu cette promesse et nous accusant d'avoir trahi nos électeurs.

Concernant les dépenses toute l'année 2015 sera mise à profit pour passer au crible tous les postes et réduire la dépense. C'est incontournable, il ne sera plus possible de maintenir le même niveau de dépenses de fonctionnement. Cela permettra de garder un niveau d'investissement raisonnable et indispensable sans lequel tout le patrimoine de la ville se dégraderait. En effet, 80 % du budget d'investissement concerne l'entretien de bâtiments ou du remplacement de matériel.

Nous entrons dans une période difficile pour les finances de nos communes. Ces prochaines années les niveaux de prestations auxquelles chacun était habitué devra être revu à la baisse. Nous laissons à tous une année de travail pour revoir les budgets grâce à des mutualisations, à des réorganisations, mais le temps de réduire la voilure est arrivé.

Par ailleurs, nous sommes engagés dans un partenariat fort avec les entreprises. L'amélioration de leur niveau d'activité entraînera des créations d'emplois, favorisera le retour d'habitants supplémentaires et par voie de conséquence des recettes fiscales à travers les taxes d'habitation ou taxe foncières. C'est la stratégie sur laquelle nous misons avec toute notre énergie.

Enfin pour parler des budgets annexes, les services de l'eau et de l'assainissement subissent un sérieux déficit qui va s'aggraver avec les investissements importants à réaliser dès 2015. Or, les budgets annexes ont l'obligation d'être équilibrés.

Le budget de l'eau est déficitaire pour 736 000 € celui de l'assainissement de 160 000 €. Nous mettrons en place une procédure de rééquilibrage en la lissant sur 3 ou 4 ans à travers les surtaxes eau et assainissement. Il est certain que dans les années à venir, le prix de l'eau ne pourra plus être sanctuarisé, sinon c'est la qualité de l'eau au robinet qui en pâtira et cela nous ne pouvons pas nous le permettre.

La Régie d'électricité heureusement continue à se bien porter. Elle nécessitera de lourds investissements cette année et donc un recours massif à l'emprunt mais dont l'annuité de remboursement sera couverte par le supplément de recettes généré par l'investissement. Elle reste plus que jamais notre ballon d'oxygène.

Voici dressé le tableau de ce qui nous attend en matière budgétaire. Les années qui arrivent ne seront pas celles des vaches grasses mais nous n'avons malheureusement pas le choix.

M. LAHAUT souhaite souligner que les données chiffrées inscrites dans la note fournie pour ce débat ne sont qu'un élément venant après tout ce qui a été publié dans la presse, dont il retient un florilège d'analyses percutantes alimentant un "combat d'orientation budgétaire". Il déplore que tous les malheurs du monde soient inscrits au crédit de la Municipalité sortante.

M. LAHAUT souhaite donc rappeler la situation financière laissée par son équipe : une dette en baisse (diminution de plus d'un million d'euros entre janvier 2009 et janvier 2014) ; un excédent de clôture en fonctionnement en 2013 s'élevant à 2 219 813 € qui comble le déficit d'investissement ; une stricte maîtrise des dépenses de personnel ; des recettes dans ce chapitre "personnel" en augmentation grâce à des partenariats, des subventionnements ou des mutualisations de postes ; une baisse de la taxe sur le foncier bâti de 1,5 points.

S'agissant de l'exercice 2014 il rappelle qu'il soulignait, lors du précédent DOB, la réduction historique des concours de l'Etat et parallèlement les augmentations de dépenses décidées par lui et subies par les collectivités (hausse des cotisations retraites, de la TVA...) soit plus de 200 000 € de dépenses contraintes supplémentaires en 2014 par rapport à 2013 ;

Depuis le 4 avril 2014, Saint-Claude a un nouveau Maire, chargé d'ordonner les dépenses et de les maîtriser. Ce que nous avons fait pendant six ans, et nous aurions poursuivi en 2014. Il semble que cela n'ait pas été fait, avec un recours dispendieux à des cabinets et prestataires et M. LAHAUT, à ce sujet, souhaite que soit porté à la connaissance du groupe d'opposition les noms et les travaux confiés à ces cabinets ainsi que le coût de leurs services.

M. LAHAUT ajoute qu'il serait étonné de lire dans la presse qu'on a emprunté pour rembourser l'annuité de la dette, il découvre en effet dans la note du DOB qu'en 2014 "la section de fonctionnement se solde par un résultat excédentaire de 1 570 841 € qui servira pour une large part à combler le déficit d'investissement". Celui-ci comprenant l'annuité d'emprunt remboursée grâce à cet excédent.

S'agissant de l'investissement, M. LAHAUT indique que 3,2 millions d'euros de dépenses d'investissement nouvelles avaient été inscrits au budget primitif 2014 ; il déplore donc que la nouvelle équipe regrette de ne pouvoir investir que 3,5 millions d'euros en 2015, qui ne financerait que l'"utile". C'est pourtant la règle d'une gestion communale d'entretenir, rénover, améliorer le patrimoine communal. Selon lui, financer l'"utile", l'équipe précédente l'a fait consacrant plus de 3 millions d'euros aux travaux de voirie, de parkings, plus de 2 millions d'euros aux travaux dans les écoles...

Au regard de ces constats, M. LAHAUT s'interroge sur la signification des termes de situation financière "très fragile" et relève le paradoxe entre le montant des investissements élevé, et le choix de diminuer le taux de taxe d'habitation alors qu'il lui semble que les promesses auraient pu être revues à la baisse.

Concernant les budgets annexes, M. LAHAUT précise que, sous son mandat, 2 809 000 euros ont été consacré au budget assainissement et 2 429 000 euros au budget de l'eau. Au sujet du budget de la régie, il s'étonne la nouveauté annoncée sur la sincérité du budget que son équipe avait elle-même mise en place.

Monsieur le Maire remercie M. LAHAUT de la présentation de son tableau de bilan de mandat. Il tient à insister sur le fait que Saint-Claude a connu ses dernières années fastes et que l'avenir s'annonce compliqué. Il reformule sa volonté d'essayer de donner un coup de pousoir à l'investissement en 2015, ce qui ne pourra sans doute pas se reproduire les années suivantes. Il indique que les projets d'investissement ont été choisis parce qu'ils répondent à des besoins avérés et spécifie que les nouveaux investissements ne représentent qu'1/6ème des dépenses d'investissements, le restant étant dévolu à l'entretien du patrimoine communal.

Monsieur le Maire assure que la commune se doit d'apporter son soutien et sa confiance au secteur industriel local pour le développement de Saint-Claude. Les efforts doivent être conjoints. La ville a des atouts, non seulement économiques mais touristiques. Au niveau du commerce, M. le Maire en appelle au "chauvinisme", encourageant chacun à acheter local.

M. LAHAUT ne partage pas l'optimisme de M. le Maire. Il convient qu'il est du rôle des élus de se battre sur tous les fronts mais il doute du pouvoir de la commune sur le monde économique dont elle ne possède pas la compétence. Il lui apparaît donc nécessaire de travailler de concert avec la collectivité qui dispose de cette compétence, Haut-Jura Saint-Claude.

#### **b) Participation au salon de l'emploi 2015 à Oyonnax**

Depuis quatre ans, la Ville d'Oyonnax et la Mission locale organisent le Salon de l'Orientation de la Formation et de l'Emploi (SOFEO). Ce salon vise à établir des passerelles entre les jeunes 15/25 ans et le monde du travail. Saint-Claude est un partenaire d'Oyonnax pour ce salon qui intéresse aussi notre territoire.

CONSIDÉRANT d'une part, l'engagement de la commune en matière de soutien des habitants dans divers domaines dont l'orientation, la formation et l'emploi, et d'autre part, que les problématiques socio-économiques de Saint-Claude présentent nombre de similitudes avec celles d'Oyonnax, la commune s'est associée à la fois par un soutien de 5 000 € versés aux organisateurs et par la mobilisation des acteurs locaux pour l'édition 2014 à Val'Expo.

CONSIDÉRANT la délibération du Conseil municipal d'Oyonnax du 29 septembre 2014 qui autorise son Maire à solliciter auprès de la commune de Saint-Claude une participation à l'organisation de l'édition 2015 de SOFEO,

M. le Maire précise que la conférence de presse d'annonce de ce salon s'est déroulée dans les locaux de l'entreprise Grand-Perret.

Sur proposition de la Municipalité, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- valide la participation de la commune au salon SOFEO, le 26 février 2015, à travers le soutien à l'accès au forum du public concerné en lien avec les partenaires locaux, et la promotion du salon pour réunir les conditions de participation des entreprises locales par le biais d'une forte implication de Cité Haut-Jura,
- autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 5 000 € à la Ville d'Oyonnax,
- autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Cité Haut-Jura pour SOFEO 2015.

#### **c) Demande de subvention pour une étude de faisabilité technico-économique relative à la création d'une micro-centrale hydroélectrique sur le barrage du Pré Saint-Sauveur**

VU la loi du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU l'article L. 214-17 alinéa 2 du Code de l'environnement,

VU l'arrêté n°13-252 du 19 Juillet 2013 précisant le classement du cours d'eau "Le Tacon du barrage de Coiserette à la Bienne" et les obligations liées à la présence d'obstacles aux écoulements,

CONSIDÉRANT que la commune de Saint-Claude est propriétaire du "barrage du Pré Saint-Sauveur", inscrit au répertoire des obstacles aux écoulements sous le code ROE 12048,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'accroître son potentiel de production hydroélectrique, elle a décidé d'étudier la faisabilité technico-économique de l'implantation d'un groupe de production qui serait alimenté par la prise d'eau existante au niveau du Barrage du Pré Saint-Sauveur. Cette étude serait réalisée par le bureau d'études ISL pour un montant de 6 110 euros HT.

Si la commune décide, après avoir pris connaissance de cette étude, de réaliser les travaux, la continuité écologique et sédimentaire devra être prise en compte dans le projet. Dans tous les cas celle-ci devra être rétablie au niveau du "barrage du Pré Saint-Sauveur" fin 2018. Dans le cadre de leurs politiques respectives, l'ADEME, le Conseil général du Jura et la Région Franche-Comté subventionnent les études et les travaux favorisant les énergies renouvelables, dont l'hydroélectricité. Le montant de la subvention peut atteindre 70 % du coût des études.

*Monsieur le Maire précise que cette étude sera étudiée en premier lieu par le Conseil d'exploitation de la régie.*

*M. LAHAUT agréé cette démarche qui, selon lui, s'inscrit dans l'Agenda 21 local. Il déplore en revanche que la nouvelle charte du PNR interdise les nouveaux seuils sur les rivières, toutefois cette étude fournira des réponses précises à ce projet.*

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le concours financier de l'ADEME, du Conseil général du Jura et de la Région Franche-Comté. Ainsi, pour l'ensemble des études et travaux nécessaires à l'élaboration du projet de faisabilité technico-économique relatif à la création d'une microcentrale hydroélectrique sur le barrage du Pré Saint-Sauveur.

#### **d) Demande de subvention dans le cadre du contrat d'objectifs jeunesse (COJ)**

VU le Projet Éducatif Local (PEL) par lequel la Ville propose et met en œuvre un ensemble d'actions en direction de la Jeunesse,

VU le Contrat d'Objectifs Jeunesse (COJ) élaboré conjointement par l'État (Direction de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Jura), le Conseil général et la Caisse d'Allocations Familiales qui vise à soutenir les projets de développement de la citoyenneté et de l'autonomie des jeunes,

CONSIDÉRANT que le Centre Aventure Ados porte un ensemble de projets dont le montant total est estimé à 34 200 € (séjour d'hiver, camp à la mer, chantier et camp détente), et que ces projets s'inscrivent dans le PEL et le COJ

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de la DDCSPP et du Conseil général un concours financier de 8 000 euros.

#### **e) Attribution du marché de travaux de rénovation des turbines 1, 3, et 4 de la centrale de Porte-Sachet**

Dans le cadre de son plan de maintenance préventive, Saint-Claude souhaite profiter de la reconstruction des alternateurs prévue sur la période 2014-2017 pour rénover la partie turbine des groupes. Cette rénovation des turbines intervient de manière identique sur quatre ans à compter de l'année 2014. La turbine du groupe 2 a été rénovée en 2014 et a fait l'objet d'un précédent marché. Le présent marché porte sur la rénovation des turbines des groupes 1, 3 et 4. La turbine qui sera rénovée en 2015 est la turbine du G4. Dans le respect du code des marchés publics, la dévolution des travaux pour cette opération a fait l'objet d'une mise en concurrence selon une procédure adaptée. Dès réception des offres, l'analyse technique et financière a été réalisée. Un classement a été effectué dans le respect des critères énoncés dans le règlement de consultation.

*M. le Maire précise que le coût de la réparation de la turbine 2 s'est élevé en 2014 à plus de 100 000 euros. C'est pourquoi une consultation a été lancée pour la réparation des trois autres turbines avec l'objectif de baisser la dépense. Le marché porte sur trois ans, il prévoit la réparation d'une turbine par an. Chacune d'entre elle sera donc arrêtée, alternativement, au cours de l'été, pendant trois mois.*

Au terme de ces évaluations, le Conseil municipal, à l'unanimité, retient la société ER3I de Laxou (54) pour un montant de 361 860 € TTC, et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché.

### **III – MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE SCOLAIRE**

VU la délibération du 17 avril 2009 adoptant le périmètre scolaire,

CONSIDÉRANT que les localisations des populations scolaires incitent à rechercher une meilleure réponse aux besoins et aux accueils des écoles de secteur,

CONSIDÉRANT la consultation de la Commission des affaires scolaires le 01.12.2014,

Il est proposé la modification du périmètre scolaire élémentaire et maternel avec les adaptations suivantes pour les écoles maternelles et élémentaires :

a) Rattachement des secteurs anciennement rattachés à l'école maternelle Henri Ponard à l'école maternelle Franche-Comté :  
Chemin du Parc, Impasse du Valèvre, Route d'Avignon, Route de Valfin, Rue du 8 mai 1945, Rue du Général De Gaulle (dans sa totalité), Rue Henri Dunant (dans sa totalité), Rue Henri Ponard.

b) Autres rattachements :

- Commune fusionnée de Valfin rattachée à l'école maternelle Franche-Comté et à l'école élémentaire des Avignonnets (anciennement maternelle Christin et élémentaire Truchet),

- Les Champs de Bienne rattachés à l'école maternelle Franche-Comté et à l'école élémentaire des Avignonnets (anciennement maternelle Christin et élémentaire du Truchet),

- Avignon lès Saint-Claude rattachée à l'école maternelle Franche-Comté et à l'école élémentaire des Avignonnets,
- Larrivoire rattachée à l'école maternelle Mouton et à l'école élémentaire du Faubourg,
- Villard Saint-Sauveur, Coyrière, Coiserette rattachées à l'école maternelle Rosset et à l'école élémentaire du Centre.

Mme ELINEAU précise que cette modification du périmètre scolaire entrera en application à la rentrée de septembre 2015 et que la commune d'Avignon les Saint-Claude n'était, antérieurement, pas rattachée à des établissements scolaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ces modifications du périmètre scolaire.

#### **IV – CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CLSPD)**

##### **a) CLSPD - Validation de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention**

VU la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,  
 VU la loi du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure,  
 VU la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,  
 VU le décret du 23 juillet 2007 relatif au CLSPD communal et intercommunal,  
 VU l'information donnée au Conseil municipal le 23 octobre 2014 sur la modification de la composition du CLSPD,  
 VU l'arrêté du Maire du 23 décembre 2014 fixant la composition du CLSPD,

CONSIDÉRANT la Stratégie de sécurité et de prévention 2013-2017 appuyant l'action sur l'ensemble du territoire national en la matière, autour de trois piliers :

- les actions en direction des jeunes exposés à la délinquance,
- les actions de prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes,
- les actions d'amélioration de la tranquillité publique.

CONSIDÉRANT la déclinaison départementale de ce plan, validé le 9 décembre 2013, pour la période 2014-2017,

CONSIDÉRANT le diagnostic territorial de sécurité réalisé conjointement par la gendarmerie et la commune dans le cadre du CLSPD en 2012 et actualisé en 2013 démontrant des problématiques socio urbaines de fragilités endogènes pouvant générer des problématiques de troubles à la tranquillité publique,

Il a été élaboré et soumis à approbation du CLSPD réunit en séance plénière le 29 janvier 2015, la Stratégie Locale de Sécurité et de Prévention, articulée sur trois axes :

- Prévention primaire : agir vers la recréation de lien social et l'insertion dans la société locale, ainsi que la promotion des valeurs républicaines, comme socle du "vivre ensemble",
- Prévention secondaire : agir sur les comportements déviants, les espaces criminogènes,
- Prévention tertiaire : lutter contre la récidive en prenant appui sur l'élaboration, dans le cadre de la loi et conjointement avec les institutions judiciaires, de réponses à différents types d'actes posés par les publics contrevenants.

Cette stratégie décline localement les orientations fixées tout en les adaptant aux réalités locales. Après l'avoir exposé, le CLSPD réunit en séance plénière le 29 janvier 2015 a émis un avis favorable à la stratégie locale de sécurité et de prévention.

*M. LAHAUT retient que cette stratégie s'inscrit dans la droite ligne de celle mise en œuvre par son équipe.*

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la stratégie locale de sécurité et de prévention 2015-2017 et autorise Monsieur le Maire à procéder à sa mise en œuvre par tous actes afférents.

##### **b) CLSPD - demandes de subventions pour les actions de sécurité et de prévention**

VU la loi du 5 mars 2007 et décret du 26 juin 2007,

VU la délibération du Conseil municipal du 12 février 2015 relative à la validation de la stratégie locale de sécurité et de prévention pour la période 2015-2017,

CONSIDÉRANT les actions proposées par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance dans le cadre de cette stratégie,

CONSIDÉRANT que divers fonds peuvent être appelés à soutenir les actions déployées dans ce cadre, et notamment le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder à l'élaboration des dossiers de demandes de subventions auprès du FIPD notamment, pour les actions émergeant à la stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance de Saint-Claude, pour l'année 2015.

#### **V - AFFAIRES FONCIÈRES - Cession d'une parcelle à Valfin-les-Saint-Claude**

Monsieur Pierre-Philippe JEANFAVRE a sollicité la Commune pour l'acquisition d'une parcelle communale, d'une surface de 1 980 m<sup>2</sup>, cadastrée section 541 AC n°79 à Valfin, lieudit "Devant la Joux". Le terrain est situé en zone N (zone naturelle) du Plan Local d'Urbanisme. L'objet de cette acquisition est de disposer du terrain pour faire paître ses chevaux et utiliser l'eau du puits pour un usage potager. Ce tènement est attenant à la parcelle 541 AC n°70, déjà propriété du requérant.

Le Conseil municipal, à l'unanimité se prononce en faveur de la cession à M. Pierre-Philippe JEANFAVRE par la Commune du tènement cadastré 541 AC n°79 suivant les divisions établies pour une valeur totale de 400 €. Les frais d'acquisition du terrain sont à la charge du demandeur. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer les actes afférents à ce dossier.

## VI – PERSONNEL COMMUNAL

### a) Actualisation des tarifs de prestations de services en matière de rémunération du personnel

VU la délibération du 14 mai 2009 autorisant le Maire à facturer les frais engagés par la commune relatifs à la mise à disposition d'agents, de véhicules, de matériaux au profit de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude (Val de Bienne en 2009), et à signer une convention précisant les modalités de cette collaboration,

VU la délibération du Conseil municipal du 20 février 2014 portant actualisation des tarifs de prestations de services en matière de rémunération du personnel,

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser la tarification des prestations de services en matière de rémunération du personnel pour tenir compte de l'évolution des cadres d'emplois et/ou des grilles indiciaires résultant de la réforme de la catégorie C et de certains grades de la catégorie B, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2015, et de l'évolution des taux des charges patronales, de frais de structure estimé à 10 % ainsi que du coût horaire brut congés payés compris,

CONSIDÉRANT que d'autres collectivités que Haut-Jura Saint-Claude pourraient solliciter la commune,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes conventions, aux conditions précitées, avec des collectivités qui souhaiteraient bénéficier de prestations de service exécutées par les agents communaux, de mise à disposition de véhicules, de fourniture de matériaux,

- à procéder à l'actualisation de la tarification des prestations de service en matière de rémunération du personnel sur la base du barème ci-dessous,

- à convenir de la prise en compte de ce barème pour la facturation de toute prestation de service en matière de rémunération du personnel.

	Montant horaire 2014	Proposition de montant horaire 2015
Agent relevant de la catégorie A	36,07 €	36,10 €
Agent relevant de la catégorie B	25,77 €	26,03 €
Agent relevant de la catégorie C	22,04 €	22,53 €

## VII - AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

### a) Informations au Conseil

#### a) 1. Souscription d'un emprunt de 1 000 000 € pour le budget principal

Par délibération du 24 avril 2014, le Conseil municipal a autorisé le Maire à procéder, par délégation, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget. Conformément au CGCT, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de cette délégation.

Afin de financer les différents travaux pour l'année 2015, la commune a décidé de contracter un emprunt auprès du Crédit Mutuel. Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

Montant emprunté : 1 000 000 €      Durée totale du prêt : 15 ans

Taux d'intérêts : taux fixe 2,2 %

Périodicité des échéances : trimestrielle

Amortissement : constant

Date de première mise en recouvrement : 31 mars 2015

Commission d'instruction : 500 €

Libération des fonds : 9 janvier 2015

Typologie Gissler : 1A

#### a) 2. Location d'un appartement communal à Cinguétral

Monsieur le Maire est autorisé, par délibération du Conseil du 24 avril 2014, à procéder à la signature de contrat de louage de choses. Il informe donc le Conseil qu'il a autorisé la location d'un appartement communal situé au 28 Grande Rue Cinguétral à Mme Hanane El Ansari pour une surface de 101 m<sup>2</sup>. Le bail a débuté le 1<sup>er</sup> décembre 2014 avec un loyer de 385 € mensuel dont 100 € de provision pour le chauffage.

#### a) 3. Renouvellement de la convention de mise à disposition d'agents communaux auprès du CCAS

VU l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 61 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et disposant notamment en son alinéa 1, que « la mise à disposition donne lieu à remboursement »,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 5 février 2009 portant convention de mise à disposition, pour une durée de trois ans, des agents communaux nécessaires au bon fonctionnement du Centre communal d'action sociale (CCAS),

VU l'information portée au Conseil municipal du 19 janvier 2012 renouvelant la mise à disposition des agents communaux au CCAS pour une période de trois ans,

VU l'accord des intéressés, et du CCAS,

VU la saisine de la Commission administrative paritaire,

CONSIDÉRANT la nécessité de reconduire la mise à disposition d'agents communaux auprès du CCAS,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la reconduite de la mise à disposition des agents communaux auprès du CCAS pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> février 2015, conformément aux conditions énoncées dans la Convention.

**a) 4. Délégation du droit de préemption urbain**

Dans sa séance du 24 avril 2014, le Conseil municipal a, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, délégué au Maire la mission « *d'exercer au nom de la Commune les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire* ».

Conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT, le Maire rend compte des décisions de non préemption qu'il a prises, dans le cadre de cette délégation, suite aux déclarations d'intention d'aliéner parvenues du 23 octobre 2014 à ce jour.

*Monsieur le Maire se réjouit que deux transactions permettent à des commerces de poursuivre leur activité.*

*Avant de clore la séance, M. le Maire passe la parole à M. MUYARD qui présente un bilan de l'animation patinoire installée sur le parvis du Musée de l'Abbaye Donations Guy Bardone/René Genis pendant les congés de Noël. Plus de 2 500 entrées payantes ont été comptabilisés. La patinoire a surtout été fréquentée par des Sanclaudiens (plus de 80 % des patineurs).*

*M. MUYARD remercie chaleureusement les associations qui ont assuré l'animation, l'entretien de la patinoire et à la location des patins. Toutes se sont déclarées enchantées d'avoir rendu ce service à la commune. Elles ont apprécié les bons contacts avec la population et les rencontres entre elles lors des passations de consignes. Certaines ont déjà procédé à un don au CCAS comme elles y avaient été invitées. Une information complète sera communiquée au Conseil ultérieurement à ce sujet. L'unique commerçant participant à cette animation est également satisfait, il s'est engagé à faire un don au CCAS.*

*M. MUYARD, en conclusion, souligne que les demandes sont déjà nombreuses pour solliciter la reconduction de cette belle animation.*

---ooOoo---

Séance levée à 19 h 55

Le Maire : Jean-Louis MILLET

